

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

On numérote : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 21 décembre 1842.

Chacun des organes de la presse prend successivement position à la veille de la crise ministérielle qui paraît devoir prochainement éclater. Le *Siècle*, qui jusqu'à présent s'était tenu dans une certaine réserve à cet égard, aborde aujourd'hui la question déjà posée et traitée avec quelques développements par le *Constitutionnel*. Les considérations dans lesquelles il entre à ce sujet sont d'autant plus intéressantes à consulter qu'on y retrouve, nous le croyons du moins, la pensée personnelle de M. Odilon Barrot. Voici comment ce journal s'exprime :

« La question ministérielle, quelque ruse qu'on invente pour l'éluder, se posera prochainement devant les chambres. Déjà, malgré la réserve des journaux qui, soit indifférence, soit dégoût après tant d'espérances avortées, s'abstiennent pour la plupart de toucher à cette question, elle est agitée de tous côtés. Les conservateurs particulièrement s'en montrent préoccupés ; il s'agit pour eux d'une sorte de guerre civile. Mais nous sommes interpellés souvent, et l'on nous demande : Dans la lutte qui va s'engager, que fera la gauche constitutionnelle ?

« Il est un point d'abord sur lequel la réponse n'a rien d'embarrassant. Sans se dissimuler l'avantage qu'elle offre toujours à l'opposition la présence d'une administration haïe et méprisée, la gauche constitutionnelle, qui ne fait point entrer dans ses calculs les expédients dangereux d'une politique pessimiste, combattra franchement le ministère actuel et joindra ses efforts à tous ceux qui tendront à le renverser. Elle n'a besoin pour cela de prendre aucun engagement, d'entrer dans aucune coalition ; il lui suffit de se souvenir du mandat qu'elle a reçu et de s'y montrer fidèle.

« Le centre gauche tiendra-t-il la même conduite ? Nous le croyons, non pas que nous nous soyons concertés avec les hommes qui marchent à la tête de ce parti ; ils ont voulu, on le sait, redevenir libres vis-à-vis de la gauche, et nous le sommes complètement vis-à-vis d'eux ; mais ils ont reçu des électeurs le même mandat que nous, et, de plus, ils ont un intérêt de position que nous n'avons pas. C'est là un fait tellement clair que nous ne prendrons pas la peine de l'expliquer.

« Les dispositions de ce côté n'étant pas douteuses, il faut se demander si la gauche et le centre gauche ont ensemble la majorité. Nul ne peut l'affirmer ou le nier avec assurance, puisque dans la nouvelle chambre les forces des partis n'ont trouvé encore aucune occasion décisive de se mesurer. Il est probable que si toutes les fractions du centre gauche qui se sont séparées ou distinguées à diverses époques s'unissaient en un seul faisceau, l'opposition serait maîtresse dans la chambre. Mais si l'on tient compte des antipathies personnelles, des anciens griefs et de la confusion qui en est sortie, on peut croire qu'un petit nombre d'auxiliaires pris dans les nuances incertaines de l'assemblée ne seront pas de trop pour constituer la majorité.

« Tel est le malheur de la situation et le vice de nos lois électorales, que la volonté la plus manifeste du pays ne parvient que bien difficilement à triompher dans les collèges électoraux de l'influence corruptrice de l'administration, des moyens odieux qu'elle met en œuvre et des immenses ressources dont elle dispose par la répartition du fonds commun du budget et la distribution des emplois.

« Cette situation toutefois étant donnée, on voit que la question ministérielle tient au déplacement de quinze à vingt voix dans les centres : de là l'importance et les prétentions de M. Molé.

« Les députés qui suivent sa bannière ou qui s'attachent à sa fortune sont certainement beaucoup moins nombreux que toute autre partie de l'opposition dont le concours est nécessaire pour renverser M. Guizot. Mais la gauche obéit à ses convictions et ne

peut, sans les démentir, prêter appui un seul instant à un ministère hautement condamné par le sentiment national. Les prétendus conservateurs, au contraire, obéissent, comme toujours, à un intérêt ; il faut donc que cet intérêt trouve satisfaction, autrement il n'y aurait pas à compter sur eux.

« Tels sont les faits. Chacun, d'après cet exposé, peut calculer les chances du maintien ou de la chute du ministère. S'il se rencontre dans le centre gauche trois ou quatre membres influents qui, à défaut de M. Thiers, dont la résolution, à ce qu'on assure, est très-arrêtée, consentent à se rapprocher de M. Molé et tombent d'accord avec lui des conditions auxquelles ils pourraient former ensemble une nouvelle administration, la majorité les suivra et M. Guizot sera renversé. Dans le cas contraire, cette majorité, en gardant son mauvais vouloir, se résignera sans doute à attendre et laisser vivre le cabinet par ajournement.

« Le *Siècle* annonce ensuite qu'il lui reste à examiner quelle devra être l'attitude de la gauche et quel avenir s'ouvrira au pays dans l'une ou l'autre de ces éventualités. En attendant cet examen, nous constatons, d'après les déclarations mêmes du *Siècle*, qu'il n'y a pas eu de rapprochement entre la gauche et le centre gauche, que M. Thiers et M. Odilon Barrot demeurent indépendants l'un vis-à-vis de l'autre, et qu'à l'avenir nous n'aurons plus à déplorer cette mise en commun d'idées et d'intérêts qui avait nui à la considération de la gauche constitutionnelle et diminué son importance politique. Chaque parti restera désormais dans son camp, et si l'on se rencontre à l'avenir sur le même terrain pour combattre les mêmes adversaires politiques, ce sera sans aucun engagement de part ni d'autre. Nous nous appliquerons de toutes nos forces à maintenir cette situation, qui replace hommes et choses dans le vrai, qui, si elle dure, nous sauvera d'une confusion à laquelle le sens moral du pays n'a jamais pu s'habituer, et qui, bien qu'elle ait duré pendant quelque temps, n'a donné aucun résultat dont on se souvienne et dont il y ait lieu de s'applaudir.

Les élections pour le renouvellement d'un tiers des membres des conseils-généraux et des conseils d'arrondissement sont terminées à peu près sur tous les points de la France, et l'on peut dès à présent apprécier leur résultat. L'opposition n'a pas lieu de se plaindre de ce résultat. Si dans quelques départements, où es manœuvres de corruption et d'intimidation ont mieux réussi qu'ailleurs, elle a perdu du terrain, dans d'autres en plus grand nombre qui ont échappé à l'influence malfaisante de l'administration, elle en a gagné. Nous avons le droit de dire avec juste raison que les élections qui viennent d'avoir lieu n'ont pas démenti les élections du mois de juillet dernier. Partout où la lutte a été politique, l'opposition a lutté avec vigueur et avec avantage ; elle n'a succombé que là où l'intrigue a été plus forte que la bonne foi et la justice.

Si nous nous occupons de ce qui vient de se passer au sein des assemblées électorales, c'est moins encore pour constater que l'opposition y a défendu son drapeau et ses principes que pour faire remarquer que, cette fois comme au mois de juillet dernier, les sympathies du pouvoir ont été surtout acquises aux candidats légitimistes contre les candidats de l'opposition. En cela nous avons eu à subir les conséquences de ce système tory qui tend à faire rentrer dans les affaires, de préférence aux hommes dévoués à la révolution de juillet, tous les grands propriétaires jadis attachés à la Restauration, et qu'on suppose aujourd'hui disposés à embrasser, par intérêt personnel, la politique égoïste du parti conservateur.

Le mot d'ordre avait été donné dans ce sens à tous les préfets. On leur avait dit de couvrir de leur patronage tous les hommes de la Restauration qui se trouveraient en concurrence avec les

honorables citoyens dont l'existence politique ne date que du mois de juillet 1830, et qui depuis lors n'ont pas oublié quel avait été leur point de départ ; MM. les préfets se sont bien gardés d'oublier les instructions qu'ils avaient reçues, et dans plus d'une assemblée de canton on a vu se renouveler le scandale qui fut donné au mois de juillet, lorsque le ministère soutint ouvertement la candidature de M. le marquis de Larochejacquelein contre celle de M. de Sivry, candidat de l'opposition constitutionnelle.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Perpignan, le 12 décembre :

« Des lettres de Barcelonne datées du 9 décembre et arrivées aujourd'hui à Perpignan rapportent qu'Espartero n'avait pas encore quitté ce jour-là son quartier-général de Sarria. Il n'y avait dans la place que les généraux Van Halen, Zurbano et Zavala. Quelques uns prétendent y avoir vu le régent dans le plus strict incognito.

« Les détails que l'on donne sur le sinistre événement du 3 sont de plus en plus affligeants ; tous les jours on découvre quelque nouveau malheur. Il semble incroyable, nous dit-on, à moins de le voir par ses yeux, qu'un millier de projectiles, soit bombes, grenades ou boulets, ait causé de si grands ravages. Cette cité, la veille encore si belle, offre maintenant l'aspect le plus triste et le plus pénible. Les hôpitaux ne furent pas même épargnés, malgré les pavillons blancs qu'on avait arborés sur les toits. Plusieurs salles de malades se sont écroulées, ensevelissant sous leurs décombres grand nombre d'infortunés qui ont trouvé là un terme à leurs souffrances. Comme on l'a dit, l'hôtel-de-ville a été consumé, plusieurs beaux magasins entièrement perdus, une infinité de maisons ruinées, et les restes du Grand-Théâtre, qui fut abîmé, menacent encore ruine. On retire tous les jours des malheureux qui ont été ensevelis vivants sous les ruines de leurs maisons.

« Le bataillon de la *patulea* qui, dans la nuit du bombardement, parcourait la ville et intimidait les bons citoyens par ses joyeuses vociférations, a été conduit à la citadelle pour être fusillé en corps. Notre correspondant nous annonce, sous la date du 9, qu'il subissait alors son jugement.

« La ville est toujours en état de siège, malgré la réinstallation de l'ancien chef politique Jean Gutierrez. La garnison est considérablement augmentée, et l'on s'occupe activement à reconstruire la partie de la citadelle qui était depuis long-temps abattue. On assure que Zurbano va être promu au grade de capitaine-général.

« Les généraux Pastors, Chacon et Lasauca, réfugiés à Perpignan, ont reçu l'ordre de se rendre au fort de Figuières pour assister à l'instruction militaire que l'on veut poursuivre ; mais il est probable que ces messieurs n'iront pas se faire condamner de leur plein gré. Le brigadier Durando, ce chef exalté qui a joué un rôle avec la deuxième junte, est arrivé hier dans notre ville.

« Le 10, plusieurs soldats des tirailleurs de la patrie ont été passés par les armes sur l'esplanade. On avait donné l'ordre de ne permettre, sous quelque prétexte que ce fût, à aucun habitant espagnol de sortir de la ville.

« Le régent se trouvait encore à Sarria, et on ignorait le jour où il devait quitter cette bourgade.

« La terreur a gagné Gironne et Figuières ; plusieurs habitants ont abandonné leurs maisons. C'est l'approche de Zurbano qui paraît motiver cet effroi.

— On écrit de Barcelonne à l'*Emancipation* de Toulouse, à la date du 11 décembre :

« D'après ce que j'ai lu dans votre journal sur les événements

FEUILLETON DU CENSEUR.

Souvenirs de Calabre.

ANTOINE.

AUX URSINS.

(Suite.)

Nous fûmes beaucoup plus embarrassés pour le logement. Une partie de la troupe fut contrainte de bivouaquer sous des abris construits à la hâte, les appartements du château que le feu avait épargnés étant insuffisants pour recevoir tout le monde. Antoine, nos officiers et moi allâmes nous installer dans la chapelle, que nous érigeâmes en magasin de vivres et en pavillon militaire. Nous nous étions réservé le peu de literie que l'on avait attachée aux flammes. Nos lieutenants s'emparèrent de la nef, et nous allâmes, Antoine et moi, nous loger dans l'arrière-chœur qui était séparé du maître-autel par une haute balustrade en bois. C'est ce lieu qui, suivant l'usage d'Italie, servait de dernier-asile aux nobles habitants du château. Le sol était couvert de pierres tumulaires de toutes dimensions, qui se joignaient exactement en formant une foule de figures rectilignes étranges à l'œil. La paroi circulaire en pierre grise était déchiquetée comme une dentelle anglaise, et des figures d'un goût fantastique envahissaient les niches des saints qui nous regardaient avec leurs yeux de pierre. Cette sombre décoration exerça une sorte de fascination sur mon esprit, assombri déjà par toutes les horreurs qui avaient signalé cette sanglante journée. Antoine s'était enveloppé dans son manteau et étendu sur un matelas ; il me parut endormi. Vainement essayai-je de l'imiter : un tressaillement nerveux me fatiguait les genoux et les épaules, et ma tête bourdonnait comme si le vent avait soufflé au travers. J'essayai donc de tromper la fatigue de mon insomnie, et, assis sur mon matelas, le dos appuyé sur la poitrine d'un ibis de pierre qui recouvrait sur mon front sa tête grimaçante, je me mis à songer.

Je songai à mon pays, à ma belle Cynée si riche de fleurs, de verdure, d'oiseaux et de soleil, mon pays dont le ciel est si bleu et la mer si parfumée. Je songai à ma vieille mère qui avait bercé ma turbulente enfance avec des baisers et de lentes chansons ; puis à une jeune fille qui avait de doux yeux et un doux sourire et un nom doux aux lèvres comme du miel ; puis à mes amis d'enfance que les agitations de la guerre et les tourments de l'ambition avaient tous jetés comme moi hors du berceau fleurissant que la Méditerranée balance au bruit monotone de ses flots. Je songai enfin à toutes les bonnes et douces choses que j'avais follement échan-

gées contre cette existence tourmentée, misérable, souillée de sang, pleine de découragements et de misères. Puis, par une transition assez naturelle, je pensai à Antoine, et je me pris à maudire de tout mon cœur la rencontre fatale qui allait replonger mon pauvre ami dans un océan de poignantes perplexités et de transports insensés. Je craignais que le triomphe qu'il avait remporté sur son cœur ne se trouvât compromis par cette funeste entrevue qui avait ravivé toutes ses blessures, et que cet homme ardent et exalté, qui avait déjà forfait aux lois de l'humanité pour assouvir une féroce jalousie, ne foulât aux pieds, pour satisfaire sa passion, le sentiment de sa dignité et de son honneur.

Pendant que toutes ces amères réflexions me traversaient l'esprit, j'avais les yeux machinalement fixés sur l'inscription gothique d'une pierre tumulaire scellée à mes pieds. La pâle lueur de la lune, qui pénétrait dans notre réduit à travers une longue ogive nue, donnait à ces lettres bizarres des formes capricieuses et fantastiques. Tout-à-coup il me parut que l'inscription se déplaçait. Je tressaillai involontairement ; mais j'attribuai ces apparences à la fatigue qu'une trop longue application avait communiquée à mes sens, et je fermai les yeux. Lorsque je les rouvris, l'inscription avait disparu, et la pierre sur laquelle elle était tracée se levait lentement. J'étais alors d'un naturel fort aventureux ; le romanesque et l'imprévu m'allaient assez. Je pressentis une aventure, et, le cœur palpitant, la main sur la garde de mon poignard, je regardai.

A mesure que la pierre se levait, une tête blanche surgissait de la fosse qu'elle découvrait. Je crus d'abord que quelques brigands s'étaient cachés dans cette tombe pour se soustraire à nos coups ou pour tenter un audacieux coup de main ; mais il n'en sortit qu'un fantôme blanc, qui, après avoir recouché la pierre, se dressa debout, et promena un regard circulaire dans notre réduit. La place que j'occupais était plongée dans l'obscurité, et il ne pouvait voir mon visage. Je donnai de la sonorité à ma respiration, et il parut me croire endormi, car il me tourna le dos et s'avança vers Antoine. L'exiguïté de sa taille m'avait rassuré sur ses intentions, et, je le dis à ma honte, j'éprouvai une espèce de contrariété en voyant l'aventure prendre des allures déboussolées, fort éloignées de ce que j'avais espéré. Le fantôme avait des formes si grêles et une démarche si cauteleuse que je dus, malgré moi, renoncer au rôle héroïque que je m'étais assigné dans le drame qui allait se dérouler ; mon exaltation fit place à un vif mouvement de curiosité, et j'avais les yeux tout grands pour mieux voir.

Lorsqu'il fut arrivé tout contre Antoine, qui n'avait pas changé de posture, le fantôme s'accroupit et rejeta sur ses épaules le linceul qui recouvrait sa tête ; de longues boucles de cheveux blonds s'en échappèrent et retombèrent autour de son cou. C'était Annunziata. Alors une grande peur

me prit. Je compris le but de cette visite nocturne, et je me promis de déjouer, autant qu'il serait en moi, les projets corrupteurs de ce démon au visage d'ange. Elle regarda quelques instants le capitaine immobile, posa sa main mignonne sur son épaule et l'appela par son nom. Antoine releva la tête et se mit sur ses dents. Il regarda avec une sorte d'épouvante le frais visage qui était posé tout contre le sien, et passant sa main sur ses yeux :

— Cette apparition me poursuivra donc sans cesse ! murmura-t-il avec égarement. Va-t-en ! va-t-en ! je ne veux pas, va-t-en !

— Vous êtes fou, Antoine, fit la sirène en souriant et en caressant du regard sa victime. Il n'y a ici ni apparition ni enchantement ; il n'y a qu'une pauvre fille qui vous aime et qui a voulu tenter un dernier effort pour vaincre le sot préjugé qui la sépare de vous.

— Annunziata ! Annunziata ! s'écria Antoine hors de lui, vous ici, seule, à cette heure ! par quel prodige ?

— Aucun prodige ; le plus naturellement du monde, je vous assure. J'ai profité ce matin de l'agitation qui régnait autour de nous pour quitter mes compagnons et me réfugier dans cette chapelle ; car je tenais à vous voir, à vous parler, pour la dernière fois peut-être. Lorsque je vous ai entendu pénétrer ici, la peur m'a saisie, et, ne trouvant pas d'autre refuge, je me suis décidée à descendre vivante dans cette fosse qui ne m'attendait que morte ; j'ai passé là de bien affreux moments. Enfin, lorsqu'au silence qui s'est fait sur ma tête j'ai appris que tout était endormi, je me suis décidée à sortir, et me voilà.

Antoine se taisait ; il recueillait ses pensées confuses.

— Que voulez-vous de moi ? demanda-t-il enfin. Ma résolution vous est connue : je vous aime plus que tout ce que j'aime, mais je porterai le deuil de mon amour avant celui de mon honneur.

— Vous êtes un enfant, fit Annunziata d'une voix brève. Levez-vous et conduisez-moi hors d'ici. Je vais rejoindre les miens. Nous causerons en marchant, car cet homme qui dort là-bas pourrait nous entendre.

Antoine se leva, et Annunziata, s'étant débarrassée de la blanche couverture de laine que j'avais prise pour un linceul, parut sous le vêtement d'homme qu'elle portait le matin. Elle prit le bras de son compagnon, et tous deux sortirent avec précaution de la chapelle, sans éveiller les échos sonores de ses voûtes.

Lorsqu'ils eurent disparu, mes craintes me reprirent. Son énergie, me dis-je, résistera-t-elle aux séductions de ce farfadet qui le domine ? Le malheureux doit-il ne plus revenir, et suis-je condamné à me trouver un jour, l'épée à la main, en face d'Antoine traître et ennemi ?

Au bout d'une heure il revint pourtant. Je me sentis soulagé d'un poids énorme qui oppressait ma poitrine ; je me levai et allai au devant

de Barcelonne, j'ai vu que vous vous êtes limité à copier les journaux qui se publient sur le théâtre de l'insurrection. Ces journaux, dont un seul, le *Constitucional*, semble maintenant avoir le droit de parler, ne pouvaient pas certainement vous faire connaître le véritable dénouement de ce drame qui a été aussi tragique que funeste pour les habitants de cette ville.

Le bombardement de Barcelonne, la ville la plus riche, la plus industrielle, la plus commerçante d'Espagne, par ordre d'Espartero, ne peut moins faire que d'être regardé par tout bon Espagnol comme un présage funeste pour l'avenir de la patrie. Jamais on ne se serait attendu à un pareil acte de vandalisme de la part d'un homme qui doit son élévation à ceux mêmes qu'il vient de récompenser en lançant contre leur ville un millier de projectiles qui ont porté dans cette grande et belle population la mort, l'incendie, le deuil et la désolation. Voilà cependant l'effet de la philanthropie anglaise; voilà les actes dont sont capables les hommes qui ont la lâcheté de se vendre à l'influence du cabinet de Saint-James.

Les hostilités contre Barcelonne, pour soumettre les insurgés, ont été différées de jour en jour, jusqu'à l'arrivée des vaisseaux anglais qui apportaient une ample provision de munitions de guerre pour aider par leur coopération à la ruine de la ville. Que l'opinion publique ne s'y méprenne pas, le bombardement de la seconde capitale de l'Espagne n'a eu lieu qu'à l'instigation des Anglais. Les Français réfugiés à bord des vaisseaux de l'état ont été témoins de tout ce qu'ont fait nos alliés pour servir les paternelles intentions de l'illustre régent contre les Barcelonnais. Ils ont fait débarquer, pour être portées au fort Montjuich, 800 fusées à la congève et une grande quantité de bombes incendiaires; de plus, plusieurs de leurs officiers y montèrent aussi pour diriger le feu. Aussi, par suite de ce saint zèle de philanthropie dont ils sont si fiers, le feu de Montjuich a été si bien dirigé que rien n'a été respecté, ni les pavillons étrangers, ni même les hôpitaux; aussi le bombardement de Barcelonne a-t-il acquis aux Anglais un nouveau droit à la reconnaissance des nations civilisées.

Le 3, à onze heures du matin, commença le feu contre la ville; il ne cessa qu'à deux heures après minuit le 4. Ainsi que vous l'avez dit, plus de mille projectiles, soit bombes, grenades ou boulets, furent lancés contre la cité. Les dégâts occasionnés aux édifices sont immenses, les pertes et les dommages causés incalculables, et ce qu'il y a de plus à déplorer, ce sont les victimes innocentes qu'on a découvertes et qu'on découvre chaque jour en déboulant les décombres des maisons écroulées.

Quel triste et affligeant spectacle que la vue de cette grande cité, naguère si animée! Aujourd'hui tout présente l'aspect d'une ville conquise par un ennemi impitoyable.

Je ne saurais, avant de terminer ma lettre, passer sous silence la conduite digne des plus grands éloges de notre consul, M. de Lesseps, qui, dans ces tristes et funestes circonstances, s'est comporté on ne peut mieux. Quoi qu'en dise le *Constitucional*, organe du pouvoir, le consul français s'est acquis l'estime et la reconnaissance, non seulement de tous ses nationaux, mais encore de tous les Barcelonnais.

Une estafette de Barcelonne a apporté le 8 à Madrid des nouvelles qui ont motivé aussitôt la réunion du conseil des ministres; on n'en sait pas le contenu. On prétend que le cabinet va se modifier, et que MM. d'Almodovar, Zumalacareguy, Calatrava et Solanot en sortiront pour faire place à MM. Gonzales, Landero, Valle et Infante.

Le jury espagnol est favorable à la liberté de la presse. La *Gazette* de Madrid du 12 publie cinq verdicts d'acquiescement prononcés sur des délits de presse. Les articles sur lesquels le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre appartenaient au *Sol*, à la *Posdata*, au *Corresponsal*, à l'*Huracan* et au *Palentino* qui se publie à Palencia.

On mande de Perpignan que Terradas, qui avait d'abord échoué dans le Lampourdan, est maintenant à la tête de cinq ou six cents hommes dans les montagnes.

Des lettres de Martorell, un des ports de la Catalogne, annoncent que le colonel Prim, député aux cortès, travaille à soulever la contrée appelée *Campo de Taragona*.

Quoique l'on manque de détails certains, on pense qu'il y a quelque chose de vrai dans toutes ces rumeurs, quand on voit Espartero prolonger son séjour à Sarria où il était encore le 13. Il ne veut sans doute pas quitter la Catalogne avant d'y avoir étouffé tous les germes de révolte. Dès que les troupes mandées de l'intérieur de l'Espagne seront arrivées, il pourra commencer ses opérations dans cette province et dans celle de Valence.

de lui.

Merci! lui dis-je en pressant affectueusement sa main dans les miennes, merci! tu as résisté.

Résisté à quoi? me demanda-t-il en me regardant fixement.

Tout-à-l'heure je ne dormais pas; j'ai vu Anunziata.

Ah! tu l'as entendue? s'écria Antoine en dégageant vivement sa main et en reculant d'un pas.

Je l'ai vue et entendue, et, je puis te l'avouer maintenant, en te voyant disparaître avec elle, j'ai cru que c'en était fait de ta bonne résolution. Je sais le pouvoir qu'exerce cette femme sur ton cœur, et j'ai craint que, dans un moment d'égarement, oubliant tes serments... Enfin, je te le dis, j'ai craint que tu ne revinsses plus parmi nous.

Ah! fit Antoine.

Et la pâleur de ses joues prit une teinte plus livide.

Oui, je t'ai soupçonné; pardonne-moi!

J'essayai de prendre sa main, mais il la retira brusquement; sa tête retomba sur sa poitrine, et il alla lentement se rejeter sur son grabat.

Je ne fis pas grande attention alors à l'étrange façon dont le capitaine avait accueilli mes félicitations; j'étais habitué à ses boutades. Depuis, les événements qui survinrent me l'expliquèrent plus naturellement.

Nous restâmes une quinzaine de jours à nous retrancher dans notre position. Une forte redoute revêtue en gazon défendit l'unique passage par lequel on pût gravir jusqu'à nous, et rendit notre forteresse inexpugnable.

Antoine était tombé dans un abattement stupide que je m'expliquais plausiblement par la grandeur du sacrifice qu'il faisait à sa gloire. Je dirigeais seul les différents travaux que nous avions entrepris; il m'avait abandonné le réduit du chœur que nous partagions autrefois, et était allé ensevelir sa tristesse dans une petite sacristie noire et humide où il passait toutes ses journées à caresser son désespoir et à évoquer ses rêves détruits.

Deux paysans se présentèrent à notre avant-poste à huit jours d'intervalle l'un de l'autre, et demandèrent à parler au commandant en qualité d'émisaires catalans; ils étaient tous deux porteurs d'une lettre qu'ils lui remirent. Antoine garda le plus profond silence sur ces missives qui m'inquiétaient beaucoup, car je devinais quel en était l'auteur. L'avenir se chargea de réaliser mes tristes pressentiments.

C'est un travail psychologique fort intéressant que celui qui aurait mis à nu le cœur tout meurtri et déclaré d'Antoine. Il ne vivait plus; ses yeux étaient sans regards, son cerveau sans pensée. Il était plus misérable que le plus abject des hommes; son dos était voûté; une ride profonde avait sillonné son front; enfin, pour parler comme un de vos écrivains en vogue, «en était plus qu'une ruine d'homme».

PAUL S....

(La fin à un prochain numéro.)

Le gouvernement français a fait publier le 18 courant la dépêche télégraphique suivante:

« On écrit de Séville :

« Deux bataillons de la milice ont pris les armes spontanément dans la nuit du 8 au 9, demandant le renvoi de la garnison. La loi martiale a été proclamée, et le lendemain tout était rentré dans l'ordre. »

Paris, le 19 décembre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère est très-inquiet des éventualités auxquelles peut donner lieu l'insurrection de Barcelonne. Il craint qu'Espartero, poussé par le parti anglais auquel il a obéi aveuglément, n'envoie ses passeports à notre consul, M. de Lesseps, ce qui le forcerait à user du même procédé envers la légation espagnole. S'il fallait en venir là, à la veille de la reprise de la session, le ministère se trouverait dans une bien cruelle position, car il lui faudrait alors venir confesser devant les chambres que la politique prudente et habile que la dernière législature lui avait conseillé de suivre en toutes choses à l'égard de l'Espagne n'a été comprise par lui que de manière à nous brouiller avec ce pays, notre allié naturel, un peu plus que nous ne l'étions il y a six mois.

Or, on comprend qu'il n'y aurait pas trop lieu de s'applaudir, dans un discours du trône, d'un résultat aussi déplorablement négatif.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE.

La bourse a commencé aujourd'hui avec une légère apparence de baisse. Avant l'ouverture, il a été fait quelques ventes à 78 97 1/2, et le premier cours au parquet a été 78 95.

Aussitôt après l'ouverture, la rente a un peu remonté, et elle a été demandée à 79 5, et jusqu'à trois heures elle s'est maintenue très-ferme à 79 et au-dessus.

La réponse quotidienne des primes n'a été faite qu'à 78 95, et, aussitôt cette réponse donnée, la rente est tombée avec rapidité à 78 85; elle a fermé au parquet à ce prix.

Après la clôture, il y a eu une nouvelle et très-forte baisse, sur le bruit que le rappel de M. de Lesseps avait été exigé par l'Angleterre et demandé à la France par Espartero.

La rente est tombée à 78 55, et à quatre heures et demie elle était à 78 65. Cinq 0/0, 119 10. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 100 95. — Trois 0/0, 78 95. — Banque, 5330 00. — Obligations de Paris, 1505 00. — Naples, 106 40. — Dette active d'Espagne, 24 0/0. — Etats-Romains, 104 1/8. — Cinq 0/0 belge, 105 1/8. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 1050 00, 5050 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

LETTRE D'UN COLON.

Alger, le 10 décembre.

L'autorité fait preuve maintenant de bonne volonté; aussi tout marche de front, la guerre et la colonisation. Les Arabes se soumettent sur tous les points, et les routes sont parcourues avec la même sécurité que si l'on était en France. Sur bien des points s'élèvent des bourgs, des villages et des fermes; aucun obstacle n'arrête l'activité de la population, secondée par l'autorité. On rendra justice plus tard à la population civile, tant calomniée cependant jusque dans ces derniers temps.

Bidah, qui naguère encore n'avait pas une maison convenable et presque pas de population civile, compte aujourd'hui plus de mille maisons européennes, cinq cents gardes nationaux, des entreprises de diligences, de beaux hôtels, des bains, un marché important. Cette ville a un juge de paix commissaire civil, un notaire, une bibliothèque militaire; enfin plus de cent maisons y sont en construction. Avant un an, la population de Bidah sera presque double de ce qu'elle est maintenant. Il est facile d'en juger par les transactions qui s'effectuent journellement sur ce point, surtout en terres. Depuis un an, il s'est fait des achats pour plus d'un million de francs.

A Alger et dans le Sahel, il se fait aussi des affaires importantes; de toutes parts on peut remarquer une grande aisance au sein de la population, et nous avons aussi des fortunes considérables qui, ayant été réalisées en Afrique, serviront, il faut l'espérer, à faire prospérer cette colonie naissante.

On trouve facilement de l'argent à 10 et 12 0/0; il ne manque maintenant que des bras. Du reste, chaque bateau venant de France nous apporte quelques cultivateurs. On demande surtout de bons laboureurs; ceux qui arrivent ne restent pas long-temps inactifs. Les bons maçons, menuisiers, charbons, charretiers, etc., trouvent facilement à s'occuper.

Tout ce que vous avez pu lire dans les journaux en fait de misère, d'abâtardissement, etc., n'a pu sortir que de la tête d'un correspondant exaspéré; je ne vous dis que la vérité.

Notre pays est maintenant très-animé. M. le lieutenant-général Bugeaud, dont les manières brusques nous ont d'abord effrayés, a compris les besoins du pays.

La province d'Alger, vous le voyez, est en bonne voie.

Quant à la province de Constantine, dont le sol est si riche, elle offre malheureusement un aspect bien différent; le despotisme militaire y règne sans partage. Là, point de garanties pour le citoyen, aucun respect pour les lois. Le simple citoyen coupable d'avoir émis dans les journaux de la métropole des opinions qui ont le malheur de déplaire au général commandant la division (j'allais dire au pacha), est jugé et condamné par un conseil de guerre. On humilie des commerçants honnêtes, qui sont conduits en prison, la chaîne au cou, sous le prétexte le plus frivole. Vous avez eu peut-être connaissance d'une lettre adressée au *Sémaphore*. Les suites de cette affaire sont terribles; plusieurs honorables négociants vont se trouver ruinés pour avoir eu le courage d'exprimer leur opinion sur la marche des affaires dans ce pays.

Les affaires vont bien dans la province d'Oran.

— On nous écrit de Cherchell, le 4 décembre :

« Depuis le départ d'une partie du 2^e bataillon d'Afrique pour Milianah, nous sommes sans nouvelles de l'intérieur; nous savons cependant que l'expédition aux ordres de M. le lieutenant-général gouverneur est en marche.

« Les environs de notre ville sont fort tranquilles, et les Arabes apportent toujours quelques provisions.

« Il est question de faire un port à Cherchell; une fois les travaux entrepris, je m'empresserais de vous tenir au courant de tout ce qui me paraîtrait susceptible d'attirer votre attention. Qu'il me suffise de vous dire, quant à présent, que l'exécution d'un semblable projet serait d'une grande importance pour la province de Titteri aussi bien que pour celle d'Alger. »

— Notre correspondant ordinaire d'Alger nous mande ce qui suit, sous la date du 15 décembre 1842 :

« Dans la journée du 2 décembre, les trois colonnes de la division d'Alger, qui avaient agi séparément, ont fait leur jonction sur l'Oued-Kechale, au pied de l'Ouanserris. La veille, l'arrière-garde de la colonne de droite avait été engagée pendant quelques heures avec 3 ou 400 Kabyles de la tribu des Beni-Ourach. Cet engagement était, du reste, de peu d'importance; deux hommes seulement ont été légèrement blessés.

« La colonne du centre, sous les ordres du colonel Korte, n'a reçu aucune soumission. Le général Changarnier a reçu la soumission de toutes les tribus que sa colonne a traversées (colonne de gauche); il les a toutes imposées en orge et blé. Cet officier-général a pu même fournir 200 sacs d'orge à la colonne de droite, commandée par le lieutenant-général gouverneur.

« Une petite razzia, exécutée par une partie des troupes du général Changarnier pendant la nuit du 2, a produit près de mille têtes de bétail.

« Les colonnes se sont divisées de nouveau le 3, et se sont donné rendez-vous pour le 9 ou le 10 sur l'Oued-Rio, dans la tribu des Beni-Ourach. Les projets du gouverneur sont de se rendre ensuite à la Mina, où l'expédition se ravitaillera au moyen des ressources existant à Mostaganem.

Elle touchera probablement à Tenez au retour et ensuite à Cherchell pour rentrer de là à Alger.

« Le temps est toujours magnifique ici, et, à la date du 8, les colonnes jouissaient de la même température. Cela nous fait espérer qu'il en sera avant les premiers jours de janvier prochain.

« M. le lieutenant-général gouverneur s'embarquera probablement à Mostaganem pour rentrer à Alger.

« P. S. — Je déchète ma lettre pour vous annoncer que le bâtiment à vapeur le *Sphinx*, arrivant de Mostaganem, apporte une dépêche du gouverneur qui demande des approvisionnements en biscuit, en riz et en

« Deux bateaux à vapeur, le *Sphinx* et le *Vautour*, partent ce soir même, chargés de ces divers effets, pour Mostaganem où les colonnes Beni-Ourach que l'on se propose de châtier. »

— On nous écrit de Cherchell, le 12 décembre :

« Nous avons appris que l'expédition aux ordres de M. le lieutenant-général se trouvait dernièrement à vingt-cinq ou trente lieues de Milianah, non loin des montagnes d'Ouanserris, détruisant et incendiant les tribus hostiles qui refusaient de se soumettre. Nous avons appris aussi que l'ouest, avaient tué leur chef pour cause politique. Une sandale maure port, à cru prudent de ne pas poursuivre sa route.

« Dans la journée d'avant-hier on faisait courir le bruit que les Français occupaient Tenez depuis le 8. Il est à désirer que le prochain courrier de l'ouest confirme cette nouvelle.

« Le même jour, le bateau à vapeur le *Sphinx* est arrivé d'Alger, ayant à bord M. le lieutenant-général Fabvier, inspecteur-général, M. le contre-amiral commandant supérieur de la marine et M. Dupuch, évêque d'Alger. M. Fabvier est attendu à terre pour passer la revue d'inspection des troupes de la garnison. M. l'évêque pour visiter l'emplacement de l'église projetée et l'hôpital militaire, où il a distribué des aumônes; enfin M. le contre-amiral l'auré, officier-général fort distingué, a fait faire des sondes pour s'assurer par lui-même de la possibilité de faire un port à Cherchell, soit en fermant la petite passe de l'entrée, soit en creusant dans la partie ouest de la presqu'île. On voudrait réunir les trois conditions suivantes : 1° abriter une cinquantaine de caboteurs; 2° occasionner peu de frais à l'Etat; 3° éviter autant que possible l'ensablement.

« Les trois sommités maritime, militaire et ecclésiastique sont reparties pour Alger à bord du *Sphinx*, qui a gagné le large à une heure après midi. »

— Nous avons reçu de notre correspondant d'Oran la lettre suivante, en date du 10 décembre :

« Les troupes de la division de Mascara sont en campagne; M. le général Lamoricière doit concourir avec sa division à l'expédition dirigée par le gouverneur-général contre les tribus de l'Ouanserris.

« La brigade de Mostaganem, sous les ordres du général Gentil, est en campagne depuis les derniers jours de novembre, et elle ne rentrera que vers le 20 de ce mois. Cette colonne a pour mission d'appuyer les opérations de la division de Mascara.

« Des lettres de Tiemcen, en date du 7 de ce mois, annoncent que les troupes de la colonne Bédau sont occupées à faire la route du pont de l'Isse à Tiemcen. Du Rio-Salado à Tiemcen, cette route sera toujours pénible pour les voitures, attendu que le pays est très-accidenté.

« Il n'y a plus de troupes au Rio-Salado; des Arabes sont commis à la garde du pont construit sur cette rivière. La garnison d'Oran est maintenant assez considérable. »

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. JOSSERAND.

Suite de l'audience du 20 décembre.

AFFAIRE MARCELLANGE.

Marguerite Maurin, femme Soulier, tante et marraine d'Arzac, est introduite. (Vif mouvement de curiosité.)

M. le président à Marguerite Maurin : Dites ce que vous savez.

Marguerite Maurin : J'ai déjà dit, Messieurs, et je répète que j'ai manqué d'être empoisonnée par mon neveu André Arzac. Je m'excuse d'abord de n'avoir pas dit la vérité tout entière, des raisons puissantes s'y opposaient. Mais, Messieurs, je n'ai pas l'habitude de parler français; permettez-moi de m'exprimer en patois.

(La suite de la déposition du témoin est transmise par l'interprète.)

Mon neveu Arzac, dit Marguerite Maurin, m'a montré trois fois une tasse remplie de poison; il m'a dit à plusieurs reprises : « Ne portez pas cela à votre bouche, vous seriez empoisonnée. »

D. Arzac vous a-t-il dit de qui il tenait la boîte de poison? — R. Oui, Monsieur; il la tenait de Besson qui la tenait lui-même des dames de Chamblas.

D. Pourquoi donc n'avez-vous pas révélé cela plus tôt? — R. Je ne voulais pas compromettre mon neveu; mais j'obéis maintenant aux ordres de mon confesseur... Le lendemain de l'assassinat, mon neveu m'apporta la chaîne du chien de Chamblas, et je m'en suis servi pour attacher notre chèvre.

D. Savez-vous si Arzac a reçu de l'argent? — R. Il m'a dit que s'il empoisonnait M. de Marcellange, il était sûr d'avoir des cents et des mille; sur quoi je lui ai répondu que M. de Barran (le receveur-général du Puy) m'offrirait de remplir d'or mon tablier, je ne consentirais jamais à une action aussi criminelle.

D. N'avez-vous pas trouvé des balles dans la poche de la veste d'Arzac? — R. Oui, Monsieur, et Arzac me dit que ces balles étaient de celles qui avaient tué M. de Marcellange. Je fus si furieuse alors que je m'armai d'une bûche pour le chasser de ma maison.

Marguerite Maurin raconte ensuite que Marie Boudon est venue plusieurs fois déguisée à l'hospice où elle était pour obtenir la remise des balles et de la chaîne du chien.

M. le président au témoin : Arzac vous a-t-il bien dit que Besson lui avait proposé de l'argent pour empoisonner M. de Marcellange?

Le témoin : Oui, Monsieur, je le jure.

M^e Lachaud : Le témoin n'a-t-il pas été à Chamblas? N'y a-t-il pas bu, mangé et reçu une petite aumône depuis l'assassinat?

Le témoin : Oui, Monsieur; l'on m'avait envoyé chercher et l'on m'a donné vingt sous parce que je m'étais mouillée en route.

D. Celui qui vous donna ces vingt sous vous dit-il de déposer plutôt dans un sens que dans l'autre? — R. Non, il m'engagea à dire la vérité tout entière.

M^e Lachaud demande à donner lecture des précédentes dépositions de Marguerite Maurin, afin, dit-il, de la mettre en opposition avec elle-même et de prouver sa folie.

M^e Lachaud donne lecture de ces diverses dépositions.

M. le procureur-général : Je ne voudrais pas laisser le témoin plus longtemps placé sous l'imputation de folie qui vient de lui être adressée par la défense. Si nous pensions que cette femme ne fût pas digne de votre confiance, à l'occasion de ses facultés intellectuelles, nous nous empresserions de le dire; mais comme la procédure nous fournit à cet égard des renseignements positifs, comme ce n'est pas la première fois que cette imputation de folie est élevée, je dois vous rappeler que des investigations ont été faites et qu'il en est résulté que Marguerite Maurin jouissait de la plénitude de ses facultés.

Vous cherchez, dans ses réticences, la cause de la variété de ses dépositions. N'allez pas si loin, vous la trouverez dans ses affections de famille. Elle a poussé les ménagements aussi loin que possible; mais lorsque plus tard elle est allée à une source sainte, lorsqu'elle a cherché des inspirations, lorsque le ministre de Dieu lui a fait connaître les devoirs du témoin, elle s'est décidée à rendre témoignage à la vérité, et je suis persuadé encore qu'elle ne la dit pas tout entière.

Marguerite Maurin, vivement : Non, Monsieur, je ne l'ai pas dite tout entière; mais faites venir Jacques Exbrayat et je dirai tout ce que je sais.

M. le procureur-général : Femme Maurin, j'appuie vos dépositions. Vous appartenez à une classe pauvre, mais vous n'en êtes pas moins honnête, et je comprends les motifs qui ont pu vous empêcher de dire toute la vérité. Je dois vous éclairer sur votre position et vous apprendre que

un témoin qui est devant la justice, et qui ne dit pas tout ce qu'il sait, n'est pas moins coupable que celui qui trahit la vérité.

Marguerite Maurin : J'ai juré de tout dire et je veux tenir mon serment. (Mouvement.)

A l'époque donc où j'ai demandé à mon neveu Arzac comment les balles que j'ai trouvées dans sa poche étaient en son pouvoir, il m'avoua que le jour du crime, avant de se rendre à Chamblas, Jacques Besson s'était rendu à son parc, l'avait couché en joue et menacé de le tuer s'il ne le suivait pas pour venir tenir le chien. Il ajouta que Besson avait voulu qu'il fût le coup lui-même, mais que, sur son observation qu'il ne savait pas ajuster, Jacques Besson s'était décidé à tirer.

Mon neveu me fit cet aveu en pleurant, et, le voyant pleurer, je pleurai moi-même beaucoup. J'étais décidée d'abord à ne pas faire cette révélation; mais je me suis confessée le vendredi qui a précédé mon arrivée ici, et mon confesseur m'a obligée à révéler la vérité tout entière.

D. Ainsi Besson a été trouver Arzac avant le coup ? — R. Oui, sans doute, car ils s'étaient bien donné le mot.

D. Votre aveu est grave, femme Maurin; y persistez-vous ? — R. Oui, de la manière la plus formelle.

M. le président ordonne au greffier de dresser procès-verbal de cette déposition.

Le berger Arzac est amené par deux gendarmes; tous les regards se portent sur lui.

M. le procureur-général : Avant de procéder à l'interrogatoire de l'individu que vous avez en votre présence, Messieurs les jurés, car la loi ne lui attribue pas l'honorable qualité de témoin, je dois vous faire connaître sa position dans cette affaire, afin de vous mettre à même d'apprécier toutes les circonstances du rôle que plus tard il pourra jouer. Arzac a été condamné comme faux témoin à dix ans de réclusion et à l'exposition; l'arrêt a été exécuté. D'autres magistrats auront à examiner si la justice a été suffisamment satisfaite par cette condamnation. En présence de la terrible situation où il se trouve placé, je l'avertis qu'il y a encore possibilité pour lui d'obtenir dans une certaine mesure quelque bienveillance et quelque pitié; qu'il ne s'endorme donc pas dans une sécurité trompeuse; qu'il ne croie pas qu'il a soldé son compte avec la société et la justice. Si dans cette situation il revient franchement et loyalement à la vérité, s'il dit tout ce qu'il sait, on pourra peut-être plus tard lui tenir compte de sa jeunesse, de son malheur, des égarements, des entraînements, des suggestions perfides auxquelles il a succombé. La justice n'est jamais sans clémence, elle est clémentine souvent tout en étant sévère; mais, si Arzac persiste dans ses mensonges, il ne doit compter sur aucun sentiment de pitié.

M. le président : Arzac, quel est votre âge ?

Arzac : 23 ans.

D. Où demeurez-vous ? — R. Un peu de chaque côté.

D. Pourquoi répondez-vous en patois? ne savez-vous pas parler français ? — Non, monsieur le président. Où aurais-je appris à le parler ?

M. Demiau-Crouzilhac, substitut du procureur-général : Quand je me suis rendu en pri on pour vous interroger, vous avez également voulu me répondre en patois; mais vous avez fini par vous entretenir avec moi plus d'une heure en bon français.

Arzac, s'exprimant en bon français : Comment pouvez-vous parler d'une heure? nous avons causé deux minutes tout au plus. (Rire général).

M. le président : Connaissez-vous Besson depuis long-temps ?

Arzac : Depuis qu'il est sorti de Chamblas; il y a trois ou quatre ans.

D. Vous le connaissiez donc avant la mort de M. de Marcellange ? — R. Sans doute.

D. Besson le nie. — R. Nous pouvons nous tromper l'un ou l'autre.

Interrogé sur les différentes révélations de sa tante Marguerite Maurin, Arzac se renferme dans un système de dénégation complète.

M. le président : Réfléchissez que votre tante affirme tout ce que vous niez.

Arzac : Oh ! si vous écoutez ma tante, elle vous en dira bien d'autres.

D. Avez-vous remis à votre tante la chaîne du chien de Chamblas ? — R. Je lui ai remis une chaîne, mais je ne sais à quel chien elle appartenait; j'avais à mon parc deux chiennes en chaine, je demande pardon d'offenser la société (rire général), qui attraièrent tous les chiens des alentours.

D. Où avez-vous pris cette chaîne ? — R. Je l'avais trouvée et je l'avais ramassée, comme vous l'auriez fait vous-même, sans y attacher aucune importance; car je n'ai certainement pas cru trouver deux cent mille francs.

D. Que dites-vous des balles trouvées dans votre veste ? — R. Je n'ai jamais eu de balles en ma vie; je ne connais que les gobilles (billes) dont se servent les enfants pour jouer. (On rit.)

D. N'avez-vous pas dit à plusieurs personnes que Besson vous avait offert beaucoup d'argent pour empoisonner M. de Marcellange ? — R. Je l'ai dit, mais uniquement pour le plaisir de parler.

D. Quel intérêt aviez-vous donc à mentir ? — R. Mon Dieu ! tout le monde parlait de cette affaire, et j'ai voulu faire comme les autres.

D. Le jour de l'assassinat, Jacques Besson n'est-il pas allé vous trouver à votre parc ? — R. Au contraire, Monsieur, et c'est ce qui me fait du bien; il a passé par un autre chemin.

D. Vous savez donc par où il a passé ? — R. Oui, pour l'avoir entendu dire.

D. En quoi cela vous fait-il donc du bien ? — R. C'est que c'est beaucoup pour moi, quand on m'accuse, de prouver que Besson n'est pas venu à mon parc.

D. C'est là ce qui vous fait du bien ? — Eh ! f.... oui, Monsieur ! (On rit.)

D. Depuis la mort de M. de Marcellange, n'êtes-vous pas allé chez les dames de Chamblas à l'occasion d'un procès-verbal rédigé contre vous ? — R. C'est vrai, Monsieur; le garde Picard m'avait pris dans les bois de Chamblas avec mon troupeau.

D. Que vous ont dit ces dames ? — R. Qu'elles ne pouvaient pas me pardonner, qu'elles-mêmes empoisonnaient leurs bestiaux d'aller dans les bois. Alors je me mis à pleurer.

D. Ne vous donna-t-on pas à boire et à manger ? — R. Oui, Monsieur.

D. M^{me} de Marcellange ne vous dit-elle pas : « Comment veux-tu que je te pardonne ? toute la famille est contre moi » ? — R. Il est possible qu'elle m'ait dit cela.

D. M^{me} de Marcellange ne vous dit-elle pas encore : « Ne révèle rien de ce que tu sais, et tu auras du pain cuit pour toute ta vie » ? — R. Au contraire, elle me dit : « Ne fais pas comme ta tante, dis bien la vérité. »

D. Vous avez prétendu qu'un vol avait été commis à votre préjudice. — R. Oui, on m'a volé des chemises et de l'argent.

D. Quelle somme ? — R. Cent francs.

D. Combien gagniez-vous par an ? — R. Quelquefois trente écus, quelquefois moins.

D. D'où venaient ces cent francs ? — R. Oh ! je ne les avais pas volés; je les avais f.... bien gagnés à la sueur de mon front, au froid et à la chaleur.

Arzac et Marguerite Maurin sont confrontés.

M. le président : Arzac, votre tante prétend que vous n'avez pas dit la vérité.

Marguerite Maurin, vivement : Je l'ai dite, monsieur, croyez-moi, ou croyez-en Arzac si cela vous fait plaisir; mais je ne changerai rien à ma déposition.

Arzac et Marguerite Maurin persistent énergiquement dans leurs déclarations respectives.

Cet incident parait produire une vive impression sur la cour, le jury et l'auditoire.

Pierre Picard est rappelé. Il explique que le chien de Chamblas avait été attaché la veille de l'assassinat, mais qu'il avait disparu le jour de la catastrophe. Le chien a été tué quelques mois plus tard, sans qu'on ait su par qui.

M. Gérente, brigadier de gendarmerie : Le 2 septembre, dit le témoin, je vis à Chamblas Jacques Besson que je ne connaissais pas. Il regardait comme avec fureur le cercueil de M. de Marcellange, ce qui me donna à penser ainsi qu'à mes deux gendarmes que cet homme était l'assassin de M. de Marcellange.

M^{re} Lachaud : Il paraît que les gendarmes de la Haute-Loire sont doués d'une grande perspicacité.

Pierre Arzac, père d'André Arzac, est appelé.

D. Savez-vous quelque chose relativement aux propos qu'on prête à votre fils ? — R. Je l'ai toujours engagé à dire la vérité.

D. Mais ces propos sont-ils vrais ? — R. Non, ils sont faux.

Le témoin pleure et sanglote. Il dit que la condamnation de son fils est la ruine de sa famille et l'arrêt de mort de son père qui a plus de 80 ans.

M. Aimé Fort, maréchal-des-logis de gendarmerie : J'ai été chargé de prendre des renseignements sur l'assassinat de M. de Marcellange. La femme Exbrayat me dit un jour : « Parlez à mon fils, il vous dira que Claude Raynaud a vu Besson le jour de l'assassinat. » Plus tard je rencontrai Arzac, et je l'engageai à dire la vérité. Il me répondit que si on lui donnait une place ailleurs il dirait tout. Depuis, on a répandu le bruit qu'une somme de dix mille francs était déposée chez le procureur du roi du Puy par la famille de Marcellange pour m'être remise après la condamnation de Jacques Besson.

André Boiron, propriétaire : Huit jours avant sa mort, M. de Marcellange me raconta que le matin même on était venu lui proposer de le débarrasser de Besson, à quoi M. de Marcellange répondit : « Je ne veux faire que du bien à ceux qui veulent me faire du mal. »

D. M. de Marcellange vous a-t-il dit qu'il voulait quitter Chamblas, et à quelle époque ? — R. Il me dit qu'il voulait partir dans une huitaine de jours.

D. A quelle époque vous dit-il cela ? — R. La veille de l'assassinat.

D. Ne lui dites-vous pas qu'il pourrait lui arriver quelque malheur au Puy ? — R. Oui; je lui dis : « Votre porte du Puy est mortelle. »

Le témoin reproduit d'une manière très-précise les propos déjà connus de Claude Raynaud, qui aurait reconnu Jacques Besson près de Chamblas le 1^{er} septembre, mais qui n'avait pas osé le déclarer à la justice.

André Boiron rapporte aussi ses conversations avec Mathieu Raynaud. Ce dernier, en revenant de Combrion le même jour, aurait rencontré Jacques Besson armé d'un fusil et l'aurait également reconnu. Interpellé sur la moralité de Jean Boudoul, le témoin dit que c'est un fort mauvais sujet. On lui a rapporté qu'il tenait les chiens le jour de l'assassinat. Besson dit *Galoussat* lui a raconté aussi avoir entendu dire à Jacques Besson : « Lui ou moi y passerons. » Le témoin entre dans quelques autres détails connus.

L'audience est levée à cinq heures.

Audience du 21 décembre.

La cour prend place à neuf heures et demies. Jacques Besson conserve la même impassibilité qu'aux audiences précédentes.

M^{re} Lachaud : Avant de continuer l'audition des témoins, je demanderai à rapporter à la cour un fait inouï. Tout à l'heure, dans les rues de cette ville, on entendait un crieur public annonçant : « La grande nouvelle ! Jacques Besson a, cette nuit, à minuit, fait l'aveu de son crime. » Quelle infernale prévention s'attache donc à cette affaire? et quels moyens met-on donc en œuvre pour pervertir l'opinion publique? Je supplie MM. les jurés de ne pas se laisser influencer par de tels moyens.

M^{re} Bac : Je n'ai pas besoin de faire observer que le fait, s'il existe, nous est étranger; ce que je puis assurer, c'est qu'il nous est parfaitement inconnu.

M^{re} Lachaud : Oh ! je suis bien loin d'accuser la partie civile.

M. le procureur-général : Nous ferons cesser ce scandale, en admettant qu'il existe; je crois cependant qu'on ne vend dans les rues que la relation de l'audience d'hier.

On reprend l'audition des témoins.

M. Etienne Ravez, avoué au Puy : Ma déposition est difficile à faire. Devant M. le juge d'instruction du Puy, j'ai eu beaucoup de peine à trouver l'expression convenable pour rendre certaines choses. Du reste, je ne parle que par oui-dire. M. Houstain m'a rapporté que sa servante avait vu dans les bois de Chamblas Besson et ces dames bras dessus bras dessous et faisant des choses qui.... qui n'étaient pas de faire. On ne m'a pas dit que ce fût avec la mère, mais bien avec la fille que Besson faisait des choses qui n'étaient pas de faire.

M. François Berger, maire de Saint-Etienne-Lardeyrol, cousin de Besson : Quelques jours après le crime, je rencontrai Besson. Je lui demandai si l'on avait des soupçons sur quelqu'un; il me répondit : « Ma foi ! on en aura bien sur moi, car j'étais bien malade au Puy, et ce soir-là j'ai causé près de chez moi avec des tailleurs. »

D. Avez-vous parlé au sieur Besson dit *Galansai* ? — R. Oui, je lui ai dit qu'ayant été condamné pour avoir frappé la mère de Besson, il ne pourrait être témoin.

D. Avez-vous fait quelques démarches pour découvrir l'auteur de l'assassinat ? — R. Je n'ai guère pu m'en occuper, car le lendemain je suis parti pour le Puy, et j'y suis resté plusieurs jours. Je cherchais un remplaçant pour mon fils.

D. Avez-vous eu des soupçons sur Jacques Besson ? — R. Non, je le connaissais pour un honnête homme. D'ailleurs, au moment du crime, il était malade.

M. le procureur-général : Monsieur le maire, il est de mon devoir de vous dire que, quand ce crime a été commis dans votre commune, vous auriez dû déployer plus de zèle et d'énergie pour parvenir à la découverte du coupable. Vous avez montré trop de sympathie pour celui qui est justement prévenu.

Etienne Gerbier, cabaretier : Besson vint un jour chez moi la figure couverte de boutons et la tête enveloppée d'un mouchoir. Je lui dis : « Comment ! la grêle t'est tombée dessus ! N'as-tu pas eu peur de mourir ? »

M. le président au témoin : Besson est-il venu chez vous avant ou après l'assassinat ?

Le témoin : C'était après l'assassinat.

D. En êtes-vous bien sûr ? — R. J'en suis très-sûr.

D. Vous n'en voulez pas à Besson ? — R. Bien loin de là; il ne buvait jamais une bouteille sans moi.

M^{re} Lachaud : Le témoin est en contradiction avec lui-même, ou du moins il sait, après deux ans, ce qu'il ne savait pas trois mois après l'événement. Cela est surprenant, et peut-être nous aurons à examiner si Gerbier n'est pas un faux témoin.

Gerbier : Je dis la vérité, et je l'aurais dite plus tôt si on me l'avait demandée, car je ne me suis rien rappelé depuis que je ne me sois rappelé tout d'abord; mais je ne croyais pas devoir dire ce qu'on ne me demandait pas.

M. le procureur-général : Je dois exprimer le regret d'avoir entendu le défendeur qualifier sévèrement Gerbier. Rien n'autorisait une pareille imputation; j'espère qu'elle ne se reproduira plus.

Claudine Tresson, femme Gerbier, reproduit fidèlement la déposition de son mari; elle ajoute qu'avant l'arrivée de Besson trois individus qu'elle ne connaissait pas étaient venus le demander et avaient, en l'attendant, bu dans le cabaret.

M^{re} Lachaud : Comment se fait-il que le témoin reconnaisse aujourd'hui Jacques Besson qu'il a déclaré dans son premier interrogatoire n'avoir pas reconnu ?

Le témoin : Je ne le connaissais que par son surnom; je ne savais pas son nom de famille.

M. Pierre Bory dépose : Je me trouvais vers le pont de la Chartreuse, appuyé sur le parapet et regardant dans la rivière; un paysan passa et me dit : « Regardez-vous les poissons ? Il faudrait qu'ils fussent bien gros pour les voir. »

Je partis avec cet individu. Nous n'eûmes pas fait cent pas qu'un autre homme, vêtu d'une blouse presque blanche sous laquelle était quelque chose que je ne reconnus pas d'abord, passa près de nous. Le paysan lui dit : « Bonjour, Jacques; où allez-vous ? Un peu plus je ne vous reconnaisais pas. » Le paysan offrit à Jacques une prise de tabac; l'homme à la blouse l'accepta, et c'est dans le mouvement qu'il fit que je remarquai alors que ce qu'il avait sous sa blouse était un fusil. « Jacques, ajouta le paysan, et ma commission ? — Vous viendrez demain, ces dames seront levées et votre commission sera faite. — Etes-vous bien remis, Jacques ? — Un peu, pas trop. » L'homme au fusil passa, et le paysan me dit : « Cet homme est bien heureux, il fait tout chez les dames de Chamblas. »

M. le président, au témoin : Comment était vêtu celui qui dit à l'autre : « Venez demain, ces dames feront votre commission ? »

Le témoin : Il avait une casquette bleu foncé et un pantalon en velours olive à côtes rayées; il avait les lèvres grosses et la figure couverte de boutons.

D. Comment était le fusil qu'il portait ? — R. Ce fusil était très-court et paraissait avoir été coupé.

D. Ce fusil avait-il un point de mire ? — R. Je crois qu'il n'en avait pas.

M^{re} Bac : Quel jour a eu lieu cette rencontre ?

Le témoin : La veille du jour où j'ai appris l'assassinat de M. de Marcellange.

D. A quelle heure ? — R. A cinq heures et demie ou six heures moins un quart.

D. Regardez bien l'accusé : le reconnaissez-vous pour celui que vous avez rencontré armé d'un fusil près le pont de la Chartreuse ?

Le témoin, après avoir fixé attentivement Jacques Besson, ne peut assurer que ce soit le même homme.

Jean-Baptiste Léotaud dépose des mêmes faits qui lui ont été rapportés par le précédent témoin.

M. Alexis Rouillard, expert, a dressé le plan des lieux où a été vu Jacques Besson.

M. le président : Pouvez-vous préciser la distance du Puy au pont de la Chartreuse ?

M. Rouillard : Il y a près de deux kilomètres.

D. Le pont de la Chartreuse est-il sur le chemin du Puy à Chamblas ? — R. Ce n'est pas le chemin ordinaire, mais celui de traverse.

D. A quelle distance est le Puy du ruisseau de la Rèche ? — A deux heures et demie environ.

Le témoin précise la distance de tous les points successifs où on prétend que l'accusé a été rencontré le 1^{er} septembre par Claude Raynaud, Mathieu Raynaud, la femme Taris et d'autres témoins qui n'ont pas encore déposé.

Claude Raynaud, cultivateur à Riou : Le 1^{er} septembre, pendant que j'étais dans mon champ occupé à ramasser des pommes de terre, je vis au coin du bois de Riou un homme en blouse armé d'un fusil. Je m'avançai pour lui parler, mais il se retourna, jeta une pierre dans les fourrés, comme pour faire lever du gibier, et s'enfonça dans le bois où je le perdais bientôt de vue. Étonné de ce que j'avais vu, je quittai mon champ, allai chercher ma pioche et fus me placer au coin du bois de sapins par où, d'après la direction qu'il avait prise, l'homme que j'avais aperçu devait nécessairement passer. J'étais depuis un instant en embuscade, lorsque tout-à-coup je vis Jacques Besson planté devant moi, à cinq ou six pas, et regardant de côté et d'autre. Bientôt il se remit en marche, sauta le ruisseau et grimpa l'escarpement de la rive opposée.

Le témoin suivit du regard Jacques Besson jusqu'à ce qu'il disparut dans le bois.

M. le président au témoin : Conçûtes-vous quelques soupçons ?

Le témoin : Certainement; sans cela je n'aurais pas cherché à le suivre. Quand on m'annonça le lendemain l'assassinat de M. de Marcellange, je me dis : « C'est mon homme d'hier qui a fait le coup. » Je suivis les traces de Besson, et je remarquai qu'il n'y avait pas de clous à ses souliers.

M. le procureur-général : Comment était vêtu cet homme ?

Le témoin : Il avait un pantalon en velours olive à côtes rayées et une casquette bleue.

D. Avait-il un fusil ? — R. Oui, un fusil à deux coups dont la bouche brillait beaucoup.

D. Vous avez parfaitement reconnu cet individu ? — R. Oui; c'était Jacques Besson.

D. En êtes-vous bien certain ? — R. Oui, très-certain.

D. N'avez-vous pas été battu pour avoir déjà déposé des mêmes faits ? — R. Oui, j'ai été battu par M. Berger, maire de Saint-Etienne-Lardeyrol, et par Maurin dit *Boudoul*.

D. N'avez-vous pas été menacé depuis votre déposition à Riou ? — R. Oui.

D. Ne vous a-t-on pas dit qu'un individu armé d'un fusil rôdait autour de votre maison ? — R. Je l'ai vu moi-même, mais je ne l'ai pas reconnu.

Besson, interrogé sur la déposition de Raynaud, répond que tout cela est faux.

M^{re} Lachaud donne lecture des précédentes dépositions de Claude Raynaud, et il en fait ressortir les contradictions.

M. le président : Pourquoi, dans vos premiers interrogatoires, n'avez-vous pas dit tout ce que vous savez ?

Le témoin : Parce qu'on m'avait menacé si je parlais.

D. Les gendarmes, et entre autre M. le brigadier Faure, vous ont-ils engagé à ne pas dire la vérité ? — R. Non; au contraire, ils m'ont engagé à bien dire la vérité, ni plus ni moins.

M^{re} Lachaud : Le témoin n'est-il pas allé plusieurs fois au cabaret avec le brigadier Faure ?

Le témoin : Oui, plusieurs fois.

D. Etes-vous allé au cabaret d'Exbrayat avec d'autres personnes que les gendarmes, avec des musiciens, par exemple ? — R. Je ne m'en souviens pas.

M^{re} Bac : Je dois dire, pour rendre hommage à la vérité, que M. Turchy de Marcellange, accompagné de M. le brigadier Faure, est allé sur les lieux pour se faire expliquer la déposition de Raynaud, mais aucune offre n'a été faite à ce témoin. Le brigadier Faure est un sous-officier distingué, qui récemment a été promu au grade de maréchal-des-logis, et qui, plus récemment encore, a été mis à l'ordre du jour pour avoir arrêté un assassin au péril de sa vie. Au reste, il est au-dessus de tout soupçon.

Une autre fois, M. Turchy de Marcellange est allé sur les lieux avec moi. Je voulais m'assurer par moi-même de la vraisemblance et de la sincérité de la déposition de Claude Raynaud. En agissant ainsi, j'obéissais au besoin de remplir un devoir impérieux, celui d'affirmer ma conscience.

M. le président à Claude Raynaud : Vous a-t-on donné de l'argent pour vous faire parler ?

Claude Raynaud : Ma foi non ! mais j'aurais bien voulu qu'on m'en donnât, car j'en ai bien besoin. (On rit.)

D. Accusé Besson, qu'avez-vous à répondre sur la déposition de Raynaud ? — R. Raynaud ne peut pas m'avoir vu; je ne suis pas sorti le 1^{er} septembre.

Le témoin : Je vous ai vu.

Besson : Mettez la main sur votre conscience et vous ne direz pas cela.

Le témoin : Je vous ai bien reconnu.

André Arnaud : Le soir ou le lendemain de l'assassinat, Claude Raynaud me dit avoir rencontré un homme qui ne lui avait pas fait plaisir.

M. le président au témoin : Vous a-t-il dit si cet homme était Jacques Besson ?

Le témoin : Il me l'a dit plus tard, mais je ne me souviens pas s'il me l'a nommé le jour même.

M. Moras, membre du conseil-général de la Haute-Loire, est interrogé sur la moralité du sieur Claude Raynaud qui a demeuré long-temps dans sa commune; il dit que c'est un très-brave homme.

Pierre Exbrayat, cultivateur : Le soir de l'assassinat, on parlait de la peur chez Claude Raynaud. « Pour moi, disait-il, il n'est pas étonnant qu'on puisse avoir peur la nuit, car j'ai eu peur le jour. J'ai vu dans mon champ un homme qui m'a tellement fait peur que je n'en ai pas déjeuné. » Puis on parla de l'assassinat de M. de Marcellange. Varennes qui était là ajouta : « Il est bien malheureux que M. de Marcellange ne soit pas mort plus tôt. » Là-dessus, la femme Raynaud dit un *Pater* pour M. de Marcellange; Varennes se mit à chanter.

M. le président : Claude Raynaud vous a-t-il dit que, le 1^{er} septembre, il avait reconnu Jacques Besson ?

Le témoin : Oui, Monsieur.

D. Alors pourquoi ne l'avez-vous pas déclaré dans vos premiers interrogatoires ? — R. Je ne m'en souvenais pas.

M. le procureur-général : Il est étonnant que vous vous en soyez souvenu plus tard.

Rose Charbonnier, femme Exbrayat, dépose que ses fils lui ont raconté que Claude Raynaud avait reconnu Besson; qu'avant l'événement, ce dernier étant venu boire dans son cabaret, elle lui dit : « Les dames de Chamblas ne reviennent donc pas au château ? — Plus tôt que vous ne pensez, » répondit-il.

Elle rappelle divers propos tenus dans son auberge. On y a dit : « Ce sont ces dames qui sont la cause de la mort de M. de Marcellange; mais elles ont des parents bien puissants, et il n'en sera rien. »

On a ajouté que M^{me} de Marcellange, après l'événement, revenant à Chamblas, s'écria avec désespoir : « O mon château ! mon pauvre château ! Pourquoi ce cochon de Marcellange n'est-il pas crevé plus tôt ? » Le sieur Berger, maire, se trouvait chez elle, et, voyant passer Claude Raynaud, il dit : « En voilà un qui y restera, l'autre reviendra. »

M. Berger est rappelé.

M. le procureur-général : M. le maire, vous venez d'entendre la femme Exbrayat; avez-vous tenu ce propos ?

M. Berger : Non, je ne crois pas, je ne m'en souviens pas.
La femme Exbrayat : Si fait, vous l'avez dit ; je l'ai bien entendu.
M. le procureur général : Monsieur Berger, je vous reprochais tout-à-l'heure votre inactivité après le crime : je vous reproche maintenant votre activité partielle en faveur de Besson. Votre conduite dans toute cette affaire a été déplorable. Vous, magistrat, vous, honoré du choix du gouvernement et de vos concitoyens, vous n'avez pas fait votre devoir ! Vous abusez de votre influence pour intimider la conscience des témoins, en leur disant que s'ils parlaient il leur arrivera mal. Votre conduite est inqualifiable, et je désire que l'autorité supérieure fixe les yeux sur vous.
L'audience est suspendue et reprise après un quart d'heure.
Isabeau Delaigne, femme Tais : Le 1^{er} septembre j'ai vu vers le ruisseau de la Rèche un homme armé d'un fusil et vêtu d'une blouse blanche ; je ne l'ai pas reconnu.
Depuis, sur la place du Martouret, j'ai rencontré Jacques Besson, qui m'a dit : « Avez-vous reconnu l'homme que vous avez aperçu ? » Je lui répondis que non. Alors il ajouta : « Si vous l'aviez reconnu, le signalez-vous à la justice ? — Certainement, repris-je. — Comment ! dit-il alors, vous ne craignez pas de faire couper le cou à un homme ? — Ma foi non ! »
D. A quelle époque Besson vous dit-il cela ? — R. A peu près trois semaines après le crime.
Besson, confronté avec le témoin, nie les propos que lui attribue la femme Tais.

M^e Bac : Ne dites-vous pas le lendemain à votre mari : « Il me semble que l'homme que j'ai aperçu est Jacques Besson ? »
Le témoin : Je n'étais pas sûre, je le croyais.
Il est deux heures, l'audience continue.

Aujourd'hui, le courrier de Paris est arrivé à onze heures et demie ; à une heure et demie les journaux n'étaient pas distribués. Nous n'avons jamais vu des retards aussi prolongés dans l'arrivée et dans la distribution.

Chronique.

LYON.

Hier, à neuf heures du soir, un homme en veste ronde et coiffé d'un bonnet de coton sortait en courant de l'allée d'une maison du cours de Brosses, à la Guillotière. Tomber sur le trottoir, se relever et fuir du côté de la brasserie, pendant qu'on criait : *Au voleur ! arrêtez !* fut pour lui l'affaire d'un instant. Pendant que cela se passait ainsi, un groupe de curieux s'était formé non loin de là autour d'un autre homme dont la parole se ressentait un peu d'une libation bien commencée. Il expliquait

comment, étant à boire avec deux individus, l'un avait montré 30 francs qu'il venait de recevoir, et l'autre, séduit par cet appât, le lui avait enlevé pendant qu'il vidait son verre. Alors on vit une foule compacte s'avancer vers la porte de la maison de ville, escortant le voleur qui venait d'être arrêté.

DEPARTEMENTS.

M. Claude-Henri Pioct, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de la Légion d'Honneur, officier comptable des vivres, en retraite, et receveur de la caisse d'épargne de Vienne, est mort lundi.
Issu d'une ancienne famille bourgeoise de Vienne, dans laquelle l'honneur et la probité sont héréditaires, M. Pioct figura dans les principales campagnes de la République et de l'Empire, fut décoré et parvint au grade de capitaine d'infanterie. Sous les mêmes drapeaux, son frère Charles, percepteur à Saint-Jean-de-Bourney, se faisait remarquer par sa froide intrépidité, reçut la décoration des mains de l'empereur et devint capitaine de la vieille garde. M. Claude-Henri Pioct a rempli avec probité et loyauté les différentes fonctions qui lui furent confiées ; il emporte les regrets de sa famille et l'estime de ses concitoyens. (Moniteur Viennois.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, n. 2.

Le samedi vingt-quatre décembre 1844, à dix heures du matin, sur la place de la Martinière, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant principalement en tables, chaises, poêle, bureau, placard, commode, lit garni, batterie de cuisine, etc. (1250)

Même étude.

Le samedi vingt-quatre décembre 1842, à dix heures du matin, sur la place dite du Petit-Change, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant principalement en outils et ustensiles de charbonnage, tels que soufflets de forge, enclumes, étaux, marteaux, tenailles, scies, haches, établis, etc. (1251)

VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS,

D'OBJETS MOBILIERS.

Le vendredi vingt-trois décembre 1842, à dix heures du matin, il sera, au domicile ci-après indiqué, par le ministère d'un officier public, procédé à la vente aux enchères et au comptant des objets mobiliers dépendant de la succession de Jean-Charles Vuillaume, et composant le fonds d'auberge par lui tenu en la commune de Caluire, cours d'Herbouville, n. 29, consistant en batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, chaises, tabourets, poêle en fonte, quinquet, pendule, draps de lit, linge de table et autre, plusieurs bois de lit garnis de paillasses, matelas, traversins et couvertures, placards et autres objets.
Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de chaque adjudication. (2561)

VENTE AUX ENCHÈRES

DE LIVRES RARES ET CURIEUX,

Dans la salle des ventes publiques de MM. les commissaires-priseurs, Port-du-Temple, n. 42, au 1^{er},
où se distribue le catalogue.

Le jeudi vingt-deux décembre courant, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de livres rares et curieux.

La vente commencera chaque jour à six heures du soir. Avant les numéros du catalogue, on vendra une certaine quantité de livres d'éducation et de livres d'heures propres à être donnés en cadeaux pour le nouvel an. (405)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, SUCCESSION DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

A vendre.

UNE JOLIE MAISON dont une partie sert D'AUBERGE,

Située à Reilleux (Ain), sur la nouvelle route de Strasbourg,

AVEC JARDIN ATTENANT ET DEUX Puits.

Le tout du revenu annuel de 600 fr.

A louer pour la Noël prochaine.

VASTES MAGASINS

SITUÉS RUE Puits-D'AINAY,

Pouvant servir à un marchand de charbon ou à un marchand de liquides.

A VENDRE.

PLUSIEURS IMMEUBLES

en ville et à la campagne.

S'adresser, pour le tout, audit M^e Régipas. (4285)

A vendre de suite.

Beau Fonds de Café,

Bien agencé, sur une des belles places de Lyon, ayant un bon travail et un long bail.

S'adresser à M. Drogue, rue Buisson, 17. (401)

A vendre de suite.

UN ANCIEN FONDS DE CAFÉ situé dans le quartier des Célestins.

S'adresser à M. Thevenet, liquoriste, rue Tupin, n. 30, ou chez M. Sadin, liquoriste, rue Belle-Cordière. (402)

A céder de suite.

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE à la résidence de Saint-Péray (Drôme).
S'adresser à M. Ferlay, avocat à Valence, ou à M. Didier père, avoué en la même ville. (400)

A vendre.

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE EN ACTIVITÉ.

S'adresser à M. Lambert, grande rue Longue, n. 11. (389)

A louer de suite.

VASTES MAGASINS de 1,000 à 1,500 fr., pouvant servir d'auberge, entrepôt ou maison de roulage, et APPARTEMENTS BOURGEOIS de 500 à 900 fr., place Saint-Laurent, n. 5. S'y adresser. (360)

Avis Important.

A remettre de suite pour cause de retraite.

L'ÉTABLISSEMENT

DES BAINS,

RUE PORT-VILLIERS, A CHALON-SUR-SAONE.

Cet établissement, d'un rapport annuel de huit à neuf mille francs, est susceptible d'une plus grande extension par sa bonne position au centre de la ville et des hôtels.

S'adresser, pour tous renseignements, au sieur Courant, qui les exploite. (5782)

A vendre pour cause d'infirmité.

FONDS D'AUBERGE existant depuis environ trente-cinq ans, situé dans l'un des faubourgs de Lyon, sur le bord du fleuve et devant une belle promenade.

S'adresser à M. Clerc, rue du Plat, n. 1. (5727)

Pharmacie à Lyon.--Rue Palais-Grillet, N° 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 3 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie ; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale ; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire ; à Vienne, M. Ollier, épicière, rue des Serruriers. (7471)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique pour combattre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie ; à Vienne, Mouret fils, épicière, rue Marchande ; à Saint-Etienne, Monestier, épicière, rue Royale, n. 1 ; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7140)

FLUIDE PROPHYLACTIQUE.

Ou Conservateur de la bouche, des dents et des gencives dans un état sain et de santé parfaite, se trouve chez COURTOIS pharmacien, place des Pénitents-de-la-Croix, quartier Saint-Clair, à Lyon.

Son usage blanchit les dents, même les plus noires, sans jamais en altérer l'émail, procure aux gencives l'incarnat et à la bouche une odeur très-suave.

Un prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne chaque flacon.

Un dépôt est établi au bureau de la Conservation des Affiches, rue d'Égypte, n. 7, au 1^{er}. (7159)

POUDRES DE A. JULLIEN

Pour le Collage des Vins.

Il a été fait pour le collage des vins tant d'imitations des Poudres de Jullien, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler au public que ces Poudres, qui viennent encore d'être perfectionnées d'après les conseils de M. d'Anser, se recommandaient déjà par vingt-deux années d'expérience et de succès et par trois médailles des diverses expositions.

Les Poudres de Jullien (River jeune, successeur) coûtent plus cher, il est vrai, que celles imitées (5 fr. 50 c. le demi-kilogramme pour coller cinquante pièces) ; mais, comme on n'en emploie pour obtenir le même résultat que la moitié du poids de ces dernières, elles reviennent de fait à bien meilleur marché.

S'adresser, A LYON, rue Saint-Dominique, n° 2, CHEZ M. COMMOY, fabricant de billes de billard, qui tient aussi un dépôt de VINS DE BORDEAUX de Château-la-Rose et VINS DE CHAMPAGNE provenant de la maison MOET ET CHANDON, d'Épernay. (Vente par panier et au détail par bouteilles.)

Dépôt, à VILLEFRANCHE, chez M. DURIEU-BOTET, négociant en vins ; Et à BELLEVILLE-SUR-SAONE, chez M. SOITEL, aussi négociant en vins. (3722)

Brevet d'Invention et de Perfectionnement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

bandages herniaires

SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opicien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, et à Saint-Etienne, également chez M. BIANCHI, rue de Foy, 7, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (399)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (8055—6226)

PIANOS.

Deuxième et dernière vente aux enchères, le deux janvier 1845, d'une belle collection de pianos d'Erard, Petzold, Pleyel, Sauléto, visibles tous les jours jusqu'à deux heures, rue de la Préfecture, 2. (5726)

AVIS.

M. FRENET prévient ceux qui voudront en faire partie qu'il ouvre UNE ÉCOLE DE DESSIN ET DE PEINTURE chez lui, rue de Castries, 8. (370)

Rue Sainte-Marie-des-Terreux.

CAFÉ DE PASSIO,

Ci-devant café du Parc.

Le nouveau propriétaire de cet établissement vient d'y apporter de grandes améliorations sous tous les rapports. Les consommations y seront de premier choix. (5708)

On y trouve un assortiment de vins fins et ordinaires, de 50 c. la bouteille à 6 fr. — Entrepôt d'huîtres de Cancale.

Rhumes.

LA PATE DE GEORGÉ, la plus agréable et la plus efficace pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., à Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15 ; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie ; à Chalon-sur-Saône, POUCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (8118)

Cessation de Commerce.

PIANOS,

Rue de la Préfecture, 2.

La seconde partie de **PIANOS** que M. JACQUET devait mettre aux enchères le dix décembre courant renferme quelques instruments supérieurs ; il en a ajourné l'adjudication au deux janvier 1845, pour donner tout le temps aux amateurs de les visiter avant le premier de l'an.

Ces instruments, visibles tous les jours, pourront être traités de gré à gré.

De midi à deux heures seulement, ils seront joués par M. LUGINI qui en fera apprécier toute la bonté.

Les facteurs de Paris dont il reste des **PIANOS** à vendre sont : Erard, Petzold, Pleyel, Sauléto et Hetr. (3715)

DU 21 AU 31 DÉCEMBRE INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE,

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTIRA POUR CHALON

Les jours pairs à 6 heures du matin. (6689)

OBJETS D'ÉTRENNES.

LIQUIDATION

De jouets d'enfants de tous les genres, vendus à des prix très-bas,

Grande rue Mercière, 53.

Grand assortiment de maillechort et de plaqué première qualité pour le service de table et de limonadier.

Belle collection de bijouterie dans le dernier goût en doré et plaqué or par le nouveau procédé galvanique.

Tous les articles portent une étiquette indiquant leur prix qu'aucune considération ne pourra faire varier. (6325)

DU 21 AU 31 DÉCEMBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Tous les matins à 7 heures 1/2. (5729)

SIROP DE MACORS

CONTRE LES VERS.

Ce sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur ; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18, et à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.

Le sirop de MACORS contre les vers n'est pas seulement destiné à leur destruction, mais il en prévient le développement par ses propriétés éminemment toniques, sans être cependant échauffantes ; il convient donc aux enfants et aux adultes qui pèchent par un excès de débilité. (7711)

Compagnie générale des Bateaux à vapeur,

Quai de la Charité, 28, à Lyon.

Trausport de Voyageurs et de Marchandises.

SERVICE SPÉCIAL

ENTRE

LYON ET VALENCE.

DÉPART TOUS LES JOURS IMPAIRS,

DU PORT DE LA CHARITÉ,

à 10 heures 1/2 du matin.

Bureaux : quai de la Charité, 28. (6688)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,

rue de la Poulaille, 19.